

SIVOM DU HAUT COMMINGES
17 avenue de Luchon
31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2024/25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 12 Septembre 2024, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Régularisation des comptes budgétaires retraçant les opérations sous mandat

L'an deux mille vingt quatre
Le 18 septembre

Date de convocation : 13/09/2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M MORA – MME AUBAN - M. BERRE – MME STRADERE - MME EXPOSITO - M. PLANAS – M. HERVAS – M. CHAPOT – M. COLLA – MME GEVREY – M. PUIGDELLOSAS – M. BORDERES – M. LARQUÉ A. – M. CARCY – M. SARRAUTE – M. SANS – M. SALVATICO – M. THÉBÉ – MME FAURÉ – M. RENAUD – M. GAMBOINI - M. RIVAL – M. GARCIA - Mme VIGNEAUX – MME NAIGEON – MME CASTEX Brigitte – M. CHOLET - MME WINTERSTEIN – M. SAULNERON – M. DOUSSINEAU - MME VIVOT – M. GRAND - M. SEMENZATO - M. DEU – MME LARQUÉ – M. VERDIER – M. CARRERA – M. SAVAZZI – M. MIGLIAVACCA – M. BARON – M. CARDAILLAC – MME CARDAILLAC – M. GERLAND - M. LOUSTAU - M. PEREZ – MME CUCULIERE – M. PORTÉ

Mme Martine DESTOUP a donné procuration à Mme Jocelyne VIVOT
M. Hervé MINEC a donné procuration à M. Henri THÉBÉ
Mme Bénédicte GAYON a donné procuration à M. Jean-Pierre DOUSSINEAU
M. André SABADIE a donné procuration à Mme Melody LARQUÉ
Mme Marie-Hélène TORRES a donné procuration à M. Alain LARQUÉ
Mme Joëlle FORTASSIN a donné procuration à M. Alain PORTÉ
Mme Joëlle CALMELS a donné procuration à M. Daniel SARRAUTE
Mme Suzette MARTIN a donné procuration à MME Martine WINTERSTEIN
M. Fernand BEYT a donné procuration à Mme Danièle FAURÉ
M. Jean-Eric DENCAUSSE a donné procuration à M. Joël CHOLET
M. Patrick BISTOLFI a donné procuration à M. Jean-Philippe GAMBOINI
M. Guy CASTEX a donné procuration à M. Didier BORDERES
Mme Marie-Thérèse CASTEX a donné procuration à Mme Denise VIGNEAUX
Mme Chantal GUERS a donné procuration à M. Jacques RENAUD
M. Georges SERRANO a donné procuration à M. Claude PUIGDELLOSAS
Mme Evelyne LOUGE a donné procuration à M. Jean VERDIER
Mme Alexandra CLEMENT a donné procuration à M. Dominique BERRE
Mme Anne-Marie ECHEVARNE a donné procuration à M. Serge LARQUÉ
M. Alain AUGUSTE a donné procuration à M. Stéphane SANS

Monsieur SANS Stéphane a été élu secrétaire.

Sont retracés au bilan du budget annexe « voirie » des c/4581 et 4582 réservés à la comptabilisation des opérations sous mandat. Ces comptes n'ont pas été mouvementés depuis de nombreuses années et malgré les recherches des services nous n'avons pas pu produire au SGC de Bagnères de Luchon les justificatifs nécessaires à leur apurement.

À défaut d'information et compte tenu de la volonté politique de transférer la compétence voirie à la CCPHG au 1^{er} janvier 2025, il est nécessaire de régulariser les comptes de la collectivité conformément aux dispositions prévues par la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreur sur exercices antérieurs.

Dès lors, il convient d'enregistrer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Compte débité	Compte crédité	Communes	Montant
458101	1068		180 347,39
1068	458212	ARDIEGE	1 611,00
1068	458214	BARBAZAN	9 370,57
1068	458221	HUOS	68 810,78
1068	458222	LABROQUERE	8 640,00
1068	458226	MARTRES DE RIVIERE	4 468,30
1068	458236	AP LABROQUERE	502,80
1068	458268	GOURDAN-POLIGNAN	103 485,84
1068	458269	BAGIRY	6 114,67
1068	458271	ST BERTRAND DE COMMINGES	15 752,27
1068	458272	ST PE D'ARDET	2 976,64
1068	458273	ANTICHAN DE FRONTIGNES	18 517,46
1068	458274	SAUVETERRE DE COMMINGES	9 909,07
1068	458278	AP BAGIRY	2 240,42
1068	458286	AP POINTIS DE RIVIERE	2 016,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical Autorise Mme la Trésorière à comptabiliser les opérations d'ordre non budgétaires décrites ci-dessus.

Vote : Présents : 48 Pour : 67 Contre : Abstentions : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
LARQUÉ Serge

